



**Direction Générale des  
Services du Département**

Direction des Finances

Service des Subventions et Garanties  
d'Emprunt

Affaire suivie par : D. HAROUTUINIAN  
Poste: 71-96

**2011-CP-3795**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 16 septembre 2011

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À LA SECTION  
DE SAINT-CYR-L'ECOLE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS  
COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS  
D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC POUR L'ACQUISITION D'UN DRAPEAU**

**POLITIQUE SECTORIELLE : ACTION SOCIALE**

**SECTEUR D'INTERVENTION : AUTRES ACTIONS A CARACTERE SOCIAL**

**PROGRAMME : SOUTIEN AUX ANCIENS COMBATTANTS**

<b>DONNEES FINANCIERES</b>	<b>CP 2011</b>
<b>MONTANT ACTUALISE</b>	<b>83 000 €</b>
<b>MONTANT DEJA ENGAGE</b>	<b>39 896 €</b>
<b>MONTANT DISPONIBLE</b>	<b>43 104 €</b>
<b>MONTANT RESERVE POUR CE RAPPORT</b>	<b>435 €</b>

La section de Saint-Cyr-l'Ecole de l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG-CATM) a fait l'acquisition d'un nouveau drapeau.

L'association sollicite l'aide financière du Département pour cet achat.

Conformément à la délibération du 24 octobre 1997, l'aide départementale, dans ce cadre, est de 50% d'une dépense plafonnée à 1 070 euros H.T.

En l'occurrence, le prix du drapeau s'élève à 869,78 € HT.

Aussi, je vous propose d'allouer à la section de Saint-Cyr-l'Ecole de l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc une subvention de fonctionnement d'un montant de 435 euros.

Si vous en êtes d'accord, je vous invite à délibérer dans les termes suivants :